

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :

Du MAPA N° 02-2021 portant sur le « nettoyage et curage des réseaux de voirie et de bâtiments communaux »

Date de convocation

11/05/2021

Date d'affichage

21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	27

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE, Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa « 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1^{er} janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;

Considérant que le marché « nettoyage et curage des réseaux de voirie et de bâtiments communaux » est arrivé à échéance ;

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Décision municipale :
Rénovation d'éclairage
public présenté par le
SDE 18

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération de la commune en date du 23 novembre 2006 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Vu la délibération N° 53-2020 du 23 juin 2020 du Conseil municipal de Trouy autorisant Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18 ;

Vu les plans de financements présentés par le SDE 18 en date du 6 avril 2021, signés pour accord par Monsieur le Maire le 22/04/2021, relatifs à la rénovation des éclairages publics :

- Avenue de Saint Amand

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEC55_2021-AR

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 13 avril 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des plans de financement engagés, tels que ci-après :

LIBELLE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
Rénovation EP Av de St Amand (AU 0709)	2 409.96	1 204.98	1 204.98

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEC56_2021-AR



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Décision municipale :
Renouvellement bail
épicerie

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les locaux commerciaux sis 2 c rue Louise Michel à Trouy appartenant au domaine privé de la ville de Trouy et sont à ce titre loués ;

Vu le bail commercial :

1. Du 01/07/2015 signé avec Monsieur TAHOUA Saïd, épicier,
2. Vu la période de renouvellement triennale qui arrive à échéance le 01/05/2021,

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire notamment l'alinéa 5 autorisant Monsieur le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu les conditions générales et tarifaires de ces locaux ;

Vu le bureau municipal du 04/05/2021 qui a étudié les revalorisations éventuelles des loyers ;

Considérant que la Collectivité est très attachée au maintien de ses commerces de proximité mis au service de la population, lesquels contribuent à valoriser le cadre de vie de la cité, il a été décidé de ne pas augmenter les loyers ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEC56_2021-AR

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du renouvellement du bail susvisé portant maintien du loyer tel que ci-après :

	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m ²	prix TTC /m ²
TAHOUA Saïd	784.00	940.80	122.62 m ²	6,39	7.67

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif
Décision municipale : Renouvellement bail charcuterie limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les locaux commerciaux sis 2 d rue Louise Michel à Trouy appartenant au domaine privé de la ville de Trouy et sont à ce titre loués ;

Vu le bail commercial :

1. Du 17/05/2015 signé avec Monsieur PAPIN Nicolas, charcutier,
2. Vu la période de renouvellement triennale qui arrive à échéance le 17/05/2021,

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire notamment l'alinéa 5 autorisant Monsieur le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu les conditions générales et tarifaires de ces locaux ;

Vu le bureau municipal du 04/05/2021 qui a étudié les revalorisations éventuelles des loyers ;

Vu l'avenant N° 1 au bail commercial ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEC57_2021-AR

Considérant que la Collectivité est très attachée au maintien de ses commerces de proximité mis au service de la population, lesquels contribuent à valoriser le cadre de vie de la cité, il a été décidé de ne pas augmenter les loyers ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du renouvellement du bail susvisé portant maintien du loyer tel que ci-après :

	montant HT	montant TTC	surface	prix HT /m ²	prix TTC /m ²
PAPIN Nicolas	392,00	470,40	61.39 m ²	6,38	7.66

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Actualisation des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rend compte de la participation de Monsieur David NEDELEC aux différentes commissions municipales.

Vu l'installation d'un nouveau Conseiller municipal, Monsieur David NEDELEC, au sein de l'assemblée à la date du 18/05/2021 ;

Vu les vœux émis par Monsieur David NEDELEC quant à sa participation au sein des commissions municipales ;

Il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le Maire propose la nouvelle composition des commissions municipales telle que diffusée auprès de l'assistance ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la constitution et la composition des commissions telles que ci-annexées.

Le Maire,
Franck BRETEAU

N°DEL58_2021

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Création de 2 postes
d'adjoints techniques
principaux de 2^{ème}
classe,

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation

11/05/2021

Date d'affichage

21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 25

Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU, rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité,

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer plusieurs agents,

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,

Considérant la manière de servir des agents concernés,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de la création des dits postes à compter du **01/06/2021**
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints techniques
Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Ancien effectif : 6
 - Nouvel effectif : 8

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

Le Maire,
Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Création de 1 poste
d'ATSEM principal de
1^{ère} classe

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité,

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent,

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,

Considérant la manière de servir de l'agent concerné,

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210518-DEL60_2021-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de la création du dit poste à compter du **01/06/2021**

Filière : Médicaux social

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

Le Maire,


Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Création d'un poste
d'adjoint administratif
principal de 2^{ème} classe

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU, rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Considérant la réussite d'un agent au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Considérant la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion du Cher,

Considérant la manière de servir de l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la création du poste à compter du **01/06/2021**
Filière : administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe
 - Ancien effectif : 4
 - Nouvel effectif : 5

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

Le Maire,


Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Création d'un poste
d'adjoint technique
principal de 1^{ère} classe

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU, rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité,

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent,

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Considérant la manière de servir de l'agent concerné,

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210512-DELI62_2021-DE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent à temps non complet à raison de 27h40 hebdomadaires (rémunéré 27.67).

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de la création des dits postes à compter du **01/06/2021**
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjointes techniques
Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe
 - Ancien effectif : 0
 - Nouvel effectif : 1

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE, Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU, rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité,

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent,

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,

Considérant la manière de servir de l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires annualisés (rémunéré 31.10)

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la création du dit poste à compter du **01/06/2021**

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12

-

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Le Maire de TROUY, Monsieur Franck BRETEAU, rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité,

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent,

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,

Considérant la manière de servir de l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires annualisées (rémunéré 32.06)

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la création du dit poste à compter du
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Ancien effectif : 4
 - Nouvel effectif : 5

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondantes à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 12.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances.
Approbation du
Compte Administratif
Bâtiment commercial

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 24
Votants 26

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT, Monsieur Franck BRETEAU.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT, Monsieur Franck BRETEAU.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
 Reçu en préfecture le 21/05/2021
 Affiché le
 ID : 018-211802673-20210518-DEL65_2021-DE

Vu le Compte Administratif 2020 de l'entité « bâtiment commercial », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2019		6 422.16	17 753.84		17 753.84	6 422.16
Opération de l'exercice 2020	12 021.44	27 235.08	18 410.39	17 753.84	30 431.83	44 988.92
TOTAUX	12 021.44	33 657.24	36 164.23	17 753.84	48 185.67	51 411.08
Résultats de clôture		21 635.80	18 410.39			3 225.41
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		21 635.80	18 410.39			3 225.41

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 « Bâtiment commercial » ainsi présenté.

Le Maire,
 Franck BRETEAU

N°DEL65_2021

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation du
Compte Administratif
Résidences Seniors-
Accès des Acacias

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT,
Monsieur Franck BRETEAU.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT,
Monsieur Franck BRETEAU.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
 Reçu en préfecture le 21/05/2021
 Affiché le
 ID : 018-211802673-20210518-DEL66_2021-DE

Vu le Compte Administratif 2020 de l'entité « Résidences Seniors-Accès des Acacias », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2019		0.01		114 241.09	0.00	114 241.10
Opération de l'exercice 2020	359 199.34	360 699.34	302 131.73	329 580.09	661 331.07	690 279.43
TOTAUX	359 199.34	360 699.35	302 131.73	443 821.18	661 331.07	804 520.53
Résultats de clôture		1 500.01		141 689.45		143 189.46
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		1 500.01		141 689.45		143 189.46

Hors de la présence de Monsieur le Maire, l le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 « Résidences Seniors-Accès des Acacias » ainsi présenté.

Le Maire,
 Franck BRETEAU

N°DEL66_2021

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation du
Compte Administratif
de la commune

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT,
Monsieur Franck BRETEAU.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT,
Monsieur Franck BRETEAU.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
 Reçu en préfecture le 21/05/2021
 Affiché le
 ID : 018-211802673-20210518-DEL67_2021-DE

Vu le Compte Administratif 2020 de l'entité principale de la Commune, examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2019		463 438.48	291 252.44		291 252.44	463 438.48
Opération de l'exercice 2020	2 565 755.03	3 065 676.57	872 712.95	735 589.57	3 438 467.98	3 801 266.14
TOTAUX	2 565 755.03	3 529 115.05	1 163 965.39	735 589.57	3 729 720.42	4 264 704.62
Résultats de clôture		963 360.02	428 375.82			534 984.20
Reste à réaliser			316 463.00	91 397.00	316 463.00	91 397.00
TOTAUX CUMULES			744 838.82	91 397.00	316 463.00	626 381.20
RESULTATS DEFINITIFS		963 360.02	653 441.82			309 918.20

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2020 « Commune » ainsi présenté.

Le Maire,
 Franck BRETEAU

N°DEL67_2021

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, adjoint au Maire délégué aux finances.
Approbation du
Compte Administratif
Bar-Café-Tabac-
Presse

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 26

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT, Monsieur Franck BRETEAU.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT, Monsieur Franck BRETEAU.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion.
- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
 Reçu en préfecture le 21/05/2021
 Affiché le
 ID : 016-211602673-20210518-DEL68_2021-DE

Vu le Compte Administratif 2020 de l'entité « Bar-Café-Tabac-Pressé », examiné ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT(4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2019		2 024.24	91 990.78	0.00	91 990.78	2 024.24
Opération de l'exercice 2020	5 436.28	16 281.95	12 428.92	91 990.78	17 865.20	108 272.73
TOTAUX	5 436.28	18 306.19	104 419.70	91 990.78	109 855.98	110 296.97
Résultats de clôture		12 869.91	12 428.92	0.00	0.00	440.99
Reste à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		12 869.91	12 428.92			440.99

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE-DA COSTA et Philippe MOUTAUD) :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 « Bar-Café-Tabac-Pressé » ainsi présenté.

Le Maire,
 Franck BRETEAU



N°DEL68_2021

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Approbation du
Compte de gestion du
bâtiment commercial

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2020 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,
Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEL70_2021-DE



Objet :

Approbation du
Compte de gestion
des Résidences
Seniors-Accès Acacias

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2020 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,
Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Approbation du
Compte de gestion de
la Commune

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210518-DEL71_2021-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2020 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
-

Le Maire,

Franck BRÉTEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2020 ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,
Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Rapport sur l'obligation du droit à la formation des élus pour l'année 2020

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation

11/05/2021

Date d'affichage

21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les articles L. 2123-12 et L. 2123-14 créés par la loi N° 2002-276 du 27/02/2002 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent l'existence d'un droit à la formation des élus et de l'obligation annuelle, de présenter au compte administratif, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune, donnant lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Les dispositions applicables prévoient une indemnisation des pertes de revenu éventuellement subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à la formation, dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport relatif au droit à la formation des élus pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210518-DEL73_2021-DE

Après en avoir pris acte, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **ADOpte** ce rapport.

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2020

(article L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT)

Elus bénéficiaires	Actions de formation financées par la commune
	NEANT

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Rapport relatif à l'obligation d'emploi des personnes handicapées pour l'année 2020 écoulée

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Étaient absents : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée : Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir : Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE, Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

I. Rappel du principe de la contribution pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées

Pour mémoire, la commune doit, au regard des conditions imposées par la loi, respecter l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées par rapport à son effectif total, faute de quoi, elle est redevable d'une contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Pour mémoire, en outre la prise en compte du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la loi permet d'inclure dans le calcul de la contribution, sous condition de plafonnement, certaines dépenses concédées avec des entreprises favorisant le travail impliquant des personnes handicapées.

II. Contribution 2021 de notre Collectivité calculée au titre de l'exercice 2020 écoulé :

- **Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi** à déclarer cette année sont ceux rémunérés au 31 décembre 2020 (changement de période de référence puisqu'auparavant étaient repris les effectifs au 01/01/N-1)

La répartition est la suivante :

- personnes handicapées CO.T.O.RE.P. et reconnus par CDAPH = **4 agents** (répartis sur les diverses catégories de la Fonction Publique Territoriale)
- agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité = **Néant**

- agents victimes d'un accident du travail, titulaires d'une rente du régime général de Sécurité Sociale ou autre régime = **Néant**
- agents reclassés pour inaptitude physique = **Néant**
- titulaires d'une pension militaire d'invalidité = **Néant**

La commune de Trouy dispose donc de **quatre bénéficiaires connus** de l'obligation d'emploi.

- **Les unités manquantes** correspondent au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi manquant au sein de l'effectif total par rapport au nombre légal de bénéficiaires qui devraient être effectivement rémunérés.
 Dans ce présent cas, pour un effectif total de 46 agents rémunérés au 31 décembre 2020, la commune de Trouy doit comptabiliser 2 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour atteindre les 6%.
Le taux d'emploi réel est de 8.70%.

Les unités déductibles : le nombre initial d'unités manquantes peut être diminué d'un nombre d'unités déductibles, déterminé par le montant des dépenses prévues et caractérisées par le code du travail.

Il s'agit notamment :

- des dépenses liées à l'insertion professionnelle, à l'accueil ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées = **Néant en 2020**
- des dépenses affectées à l'aménagement des postes de travail = **Néant en 2020**
- de la sous-traitance : les employeurs publics peuvent partiellement s'acquitter de l'obligation d'emploi en passant des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées : externalisation de travaux d'entretien divers de terrains aménagés, contracté auprès des Ateliers du Relais pour **2 249 €**

Ce qui nous amène par conséquent à un montant de dépenses déductibles supplémentaires, s'élevant pour un montant de **2 249.00 €**.

En conséquence, la commune de TROUY n'est redevable d'aucune contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

III. Tableaux de comparaison des déclarations 2014 à 2020:

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectifs	43	40	42	42	43	46	46
Nb bénéficiaires 6%	2	2	2	2	2	2	2
<u>Bénéficiaires à l'obligation d'emploi</u>							
Travailleurs hand.	1	1	2	2	4	4	4
<u>Unités déductibles</u>							
Achats déductibles	87 657,58	416,90	577,37	5 739,44	2 303,50	2 669,50	2 249,00
Nb unités déductibles	5,12	0,02	0,03	0,33	0,13	0,15	non évalué
<u>Unités manquantes</u>	0,00	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Contribution définitive</u>	0,00	3 767,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent rapport est ainsi porté à la connaissance du conseil municipal en vue de son adoption.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal délibère et à l'unanimité **ADOpte** le présent rapport.

Le Maire,

 Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Approbation de l'avenant N° 4 au contrat de Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération présenté par le Conseil départemental du Cher

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le courriel en date du 30/04/2021 portant sur l'avenant N° 4 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Vu la délibération du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les demandes de révision présentées par la ville de Trouy et autorisé en conséquence Monsieur le Maire à signer l'avenant (référéncé n° 4) au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » en découlant.

Considérant que cet avenant a pour objet de prendre en considération les demandes de révision du contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » et notamment celles présentées la ville de Trouy;

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des Conseils municipaux et communautaires respectifs ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire et du bureau municipal en date du 4/05/2021 ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210518-DEL75_2021-DE

Vu la proposition d'avenant N° 4 au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Agnès ROSE DA-COSTA et Philippe MOUTAUD) :

- **APPROUVE** l'avenant N° 4 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » tel qu'annexé ;
- **RÉITÈRE** son autorisation à Monsieur le Maire pour signer le présent avenant.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Remise gracieuse des loyers des commerces visés par les fermetures administratives dans le cadre du troisième confinement

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation

11/05/2021

Date d'affichage

21/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'épidémie mondiale de Covid 19, s'accompagnant d'un nouveau rebond épidémiologique printanier, autrement vulgarisé de « troisième vague », frappant à nouveau le territoire français ;

Vu la loi N° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, initialement instauré dans le cadre de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de cet état d'urgence sanitaire ;

Considérant que ce cadre législatif, notamment en ses articles 37 à 41, contraint à nouveau certains professionnels du commerce à suspendre leurs activités pendant cette nouvelle période de confinement printanier ;

Considérant la demande d'aide financière présentée ce 4 mai 2021 par Mme Laura CHOQUET, faisant suite à la fermeture administrative de son activité d'esthéticienne, durant cette nouvelle période de confinement sanitaire ;

Considérant que ce commerce contribue à jouer un rôle essentiel dans le tissu économique et social de la ville et que la ville souhaite aider chacun de ses commerçants et artisans dans la difficulté, successivement à cette crise sanitaire s'éternisant dans le temps ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210518-DEL76_2021-DE

Il est ainsi proposé de verser une aide à l'esthéticienne, qui sera calculée sur la base de l'intégralité de son loyer dû sur la période allant du 1^{er} avril au 20 mai 2021 ; soit un total de 600 € HT : 360 € HT au titre du mois d'avril et 240 € HT au prorata du mois de mai 2021.

Le montant de cette aide pourra être attribuée au titre des prévisions budgétaires 2021 précédemment actées pour cette entité budgétaire annexe, lors du Conseil municipal du 13/04/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'aide exposée ci-avant par remise gracieuse du loyer de Mme Laura CHOQUET
- **DIT** que le rattachement comptable et budgétaire de cette décision, peut être rattaché aux crédits dûment prévus au préalable du budget primitif 2021 de l'entité annexe « Bâtiment commercial» concernée - article 6574 du chapitre 65 et que la somme totale de cette aide s'évaluera à 600 € HT, représentant des remises gracieuses concédées au titre des loyers respectifs d'avril et mai 2021, pour 360 € HT puis 240 € HT.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Adhésion à
l'association TGV
GRAND CENTRE
AUVERGNE

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la lettre en date du 29 mars 2021 de Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne ;

Vu les actions menées par l'association dont objectif est de dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date des 20 avril et 4 mai 2021 ;

Considérant que le Conseil municipal de la ville de TROUY a toujours soutenu ces actions en participant au débat public et en adoptant des motions ;

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux d'adhérer à l'association pour un montant de 150 € afin d'accélérer les actions de mobilités interbassins et de faire vivre les lignes ferroviaires ;

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Fixation des vacances
des animateurs
saisonniers intervenant
pour les séjours du
centre de loisirs

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, Maryline HOAREAU et David NEDELEC.

Date de convocation
11/05/2021

Date d'affichage
21/05/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Étaient absents :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

Étaient excusée :

Mesdames Adeline TISSERAND, Nathalie IMBERT.

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE,
Nathalie IMBERT à Alexandra CELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 13 décembre 2002 fixant le montant des vacances concernant la rémunération des animateurs, vacataires affectés temporairement à l'encadrement des activités du centre de loisirs durant les séjours de vacances organisés par le service enfance municipal de TROUY ;

Vu la délibération du 25 mars 2003 motivant le maintien des vacances pour ces animateurs ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 4 mai 2021 ;

Monsieur le Maire fixe le montant des vacances concernant l'encadrement temporaire des activités du service enfance municipal de TROUY ainsi qu'il suit :

- ⇒ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance responsable de groupe : une vacation de 69,80 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇒ **Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance : une vacation de 62,87 € par jour travaillé (congés payés compris),**
- ⇒ **Animateur stagiaire BAFA : une vacation de 55,94 € par jour travaillé (congés payés compris),**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210518-DEL78_2021-DE

⇒ **Vacation nuit camping : 70,50 € par nuit,**

⇒ **Vacation veillée : 35,82 € par veillée.**

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des vacances.

Le Maire,

Franck BRETEAU

